



Le Tignet, le 08 Juin 2023

Newsletter N°48

Chers Tignetanes et Tignetans,

Suspicion de contamination parasitaire de l'eau

Je vous communique un point de situation établi au 07 juin 2023 :

Un total de 21 cas confirmés et pouvant être rattachés à l'épidémie actuelle a été signalé aux services de l'ARS.

Les personnes concernées ont été interrogées par l'ARS Paca et Santé Publique France à l'aide d'un questionnaire standardisé afin d'identifier les potentielles sources de contamination.

Elles résident ou ont toutes fréquenté les communes desservies par le même réseau d'eau (RECB) : Le Tignet (6), Peymeinade (6), Saint Cézaire (6) et Cabris (2) et 95% des cas ont consommé l'eau du robinet.

Aucune autre exposition à risque pour l'infection à la cryptosporidiose n'a été retrouvée parmi les cas.

Les examens de génotypage confirment l'appartenance à l'espèce *Cryptosporidium parvum*, du même génotype.

Ces premières conclusions conduisent à retenir l'hypothèse d'une source de contamination par le réseau d'eau.

Cependant, à ce jour, les résultats d'analyses d'eau n'ont pas mis en évidence la présence de cryptosporidium dans ce réseau. Des analyses supplémentaires sont donc en cours (5 échantillons ont été prélevés ce jour).

En conséquence, l'ARS maintient ses recommandations précédentes relatives à la consommation d'eau et notamment de faire bouillir l'eau 2 min avant de l'utiliser pour la consommation et la préparation des aliments, et de consommer l'eau en bouteille pour les personnes immunodéprimées résidant dans les communes concernées.

Enfin, pour les personnes présentant ou ayant présenté des symptômes de gastro-entérite, la baignade en piscine est déconseillée durant deux semaines après la fin des symptômes afin d'éviter tout risque de contamination de l'eau.

Une cellule de suivi regroupant l'ARS, Santé Publique France, la Sous-Préfecture, la CAPG, la RECB et les 4 communes concernées fonctionne quotidiennement. J'y participe activement avec Gérard Molines, 1^{er} Adjoint, afin d'être en mesure de vous informer régulièrement de toute évolution de la situation.

Je vous recommande ainsi d'installer l'application (gratuite) **Panneau Pocket** sur votre portable ou de consulter le **site internet de la mairie**.

Le Maire

Claude SERRA